

<http://www.seine-et-marne.equipement-agriculture.gouv.fr/agriculture-droits-a-paiement-a215.html>



Direction départementale  
des territoires  
de Seine-et-Marne



Lettre d'information n° 63 de la DDT 77

Agriculture  
février 2012

## Campagne PAC 2012 – TelePAC



[Accès à la page](#)

Calendrier 2012 :

- **à partir du 1ermars jusqu'au 15 mai inclus** : prime au maintien du troupeau de la vache allaitante (PMTVA)

- **du 1er avril jusqu'au 15 mai inclus** : dossier PAC

Pour vous aider :

**Vos correspondants à la DDT :**

Dossier PAC

> Mme BLOT Catherine au 01 60 56 70 95

> Mme LIXANDRU au 01 60 56 73 04

Aides animales :

> Mme PICHEGRAIN Nadine au 01 60 56 73 06

Assistance téléphonique telepac (appel gratuit) au 0 800 221 371 (en cas de problème technique)

## Campagne PAC 2012 – DPU

Le processus engagé depuis la réforme de la PAC de 2006 se poursuit. A partir de 2012, de nouvelles aides seront totalement découplées de la production et intégrées dans les droits à paiement unique (DPU).

Lire le [communiqué](#)

**Les clauses : nouveaux modèles** : [accès à la page](#)

## Campagne PAC 2012 – Conditionnalité & BCAE

La conditionnalité consiste à établir un lien entre le versement des aides directes de la politique agricole commune (PAC) et le respect de certaines exigences en matière d'environnement, de santé publique, de santé des animaux et des végétaux, ainsi que du respect des bonnes conditions agricoles en environnementales - BCAE.

**Les fiches conditionnalités 2012 ont été mises à jour, elles sont disponibles sur le site internet :**

[Accès à la page](#)

---

## **Campagne PAC 2011 – Compte rendu de paiement**

Pour accéder aux compte rendus de paiement de la PAC 2011, il faut d'abord réinitialiser votre compte en vous connectant à TelePAC [accès à la page](#) et aller ensuite dans « Mes courriers ». Vous arrivez ensuite sur une page où il est indiqué

- année 2012 : vous n'avez aucun courrier.

Il faut alors sélectionner l'année 2011 avec la flèche et vous aurez accès à tous vos courriers pour la campagne 2011.

---

## **Campagne PAC 2011 - Assurance Récolte**

**Rappel** : La date limite de dépôt du formulaire Cerfa – déclaration de contrat multirisque climatique sur récolte - est terminée depuis le 30 novembre 2011.

Les premiers paiements sont prévus pour le mois de mars 2012.

[Accès à la notice !](#)

---

## **Plan Végétal pour l'Environnement – PVE**

Le nouvel arrêté relatif au plan végétal pour l'environnement (dispositif d'aide aux investissements permettant de mieux répondre aux exigences environnementales dans le secteur végétal) a été signé le 25 octobre 2011.

Formulaire de demande subvention et arrêté régional : [Accès à la page](#)

Les demandes de PVE sont clôturées pour la campagne 2011. Le prochain Comité des financeurs est fixé au 17 février 2012. Les dossiers doivent être déposés avant le 13 février pour pouvoir être présentés à ce Comité.

---

## **Remboursement partiel de la taxe intérieure sur les produits énergétiques (TIC)**

Campagne 2011, date limite de dépôt des demandes : 15 avril 2012 (date de réception).

[Accès à la page](#)

---

## **Aide aux ovins et aux caprins**

La déclaration de l'aide aux ovins et aux caprins est terminée depuis le 31 janvier 2012.

---

## **Recensement agricole francilien**

L'Île-de-France compte près de 5 000 exploitations agricoles en 2010 (1 % du nombre d'exploitations en France) ; l'agriculture couvre 48 % du territoire. L'agriculture francilienne se démarque notamment en matière d'aménagement du territoire par une forte intrication entre la campagne et le tissu urbain, par la surface agricole utilisée de ses exploitations, en moyenne deux fois plus importante qu'à l'échelle de la France et par une évolution marquée des statuts juridiques vers des formes sociétaires qui assurent une meilleure protection des exploitants... [Accès à la page](#)

---

## **Appel à candidatures**

FranceAgriMer lance un nouvel appel à candidatures dans le secteur de l'horticulture ornementale

[Lire le communiqué](#)

---

---

## Point sécheresse en Seine-et-Marne

L'ensemble des informations relatives à la gestion de la sécheresse (mesures de restriction par commune, arrêtés préfectoraux, situation hydrologique) est disponible sur le site internet de la direction départementale des territoires :

[www.seine-et-marne.equipement-agriculture.gouv.fr](http://www.seine-et-marne.equipement-agriculture.gouv.fr)

ou contacter le service police de l'eau de la DDT au 01.60.56.71.71.

---

**Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne**  
**ZI Vaux-le-Pénil**  
**288 rue Georges Clémenceau**  
**BP 596**  
**77005 MELUN Cédex**  
**Tél. : 01.60.56.71.71**

*N'oubliez pas de consulter le site Internet dans son ensemble :*  
<http://www.seine-et-marne.equipement.gouv.fr>

### **DROITS D'ACCES ET RECTIFICATION**

Non-diffusion des données : En aucun cas, les informations que vous nous communiquez lors de votre inscription à cette liste ne seront utilisées à d'autres fins. Modification et suppression des données : En application des articles 27 et 34 de la loi dite "Informatique et libertés" n° 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit de modification ou de suppression des données qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit envoyez un message au responsable de la liste de diffusion. Vous avez changé d'adresse électronique ou vous souhaitez vous désabonner : vous pouvez annuler votre inscription actuelle et indiquer votre nouvelle adresse à :

[ddt-sadr@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:ddt-sadr@seine-et-marne.gouv.fr)

---